

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

## MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA PROMOTION DES PME



## PROJET DE DECRET PORTANT NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES METIERS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT





RAPPORT DE PRESENTATION

**PROJET DE DECRET PORTANT  
NOMENCLATURE DES ACTIVITES  
ET DES METIERS DU SECTEUR DE  
L'ARTISANAT**



Le secteur de l'artisanat est l'une des priorités du gouvernement en raison de son potentiel économique.

Pour le rendre plus dynamique, la Côte d'Ivoire a adopté le 05 juin 2014, la loi n° 2014-338 portant Code de l'Artisanat.

Ce code fait une classification des activités du secteur de l'artisanat en branches, corps de métiers et métiers.

Toutefois, il est important de noter que les notions de branches, corps de métiers et métiers susvisées ne sont nullement définies.

En outre, le code de l'artisanat ne comporte pas une nomenclature qui puisse permettre d'identifier et de distinguer clairement les activités de l'artisanat, des autres secteurs d'activités.

Le présent projet de décret vise à définir d'une part les notions de branches d'activités, corps de métiers, métiers et à définir d'autre part une nomenclature des activités du secteur de l'artisanat.

Il résulte d'une recommandation de la loi n° 2014-338 portant Code de l'Artisanat qui à son article quatre, autorise le Ministre chargé de l'Artisanat, à proposer par décret pris en conseil des Ministres, une nomenclature des activités du secteur de l'Artisanat.

La nomenclature proposée, en plus d'être conforme aux normes de l'UEOMA de par l'ensemble des métiers qu'elle compose, est une nomenclature entière codifiée.

La codification de la nomenclature des métiers de l'artisanat est une innovation majeure et a pour objectifs :

- de faciliter à l'Etat, l'identification des métiers de l'artisanat et la mise à jour progressif de la nomenclature en cas de besoin ;
- de permettre aux acteurs du secteur de l'artisanat d'avoir une connaissance précise des métiers de l'artisanat légalement reconnus comme tels.

Le projet de décret est organisé autour de cinq articles qui sont pour l'essentiel relatifs aux branches d'activités, aux corps des métiers, aux métiers et à la nomenclature des activités du secteur de l'Artisanat.

Il comprend entre autres une annexe qui fait partie intégrante du texte.

Telle est l'économie du présent décret soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

Le Ministre de l'Entrepreneuriat National  
de l'Artisanat et de la Promotion des PME

**Azoumana MOUTAYE**



# DECRET N° 2016-1154 DU 28 DECEMBRE 2016 INSTITUANT LA NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES METIERS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME,

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la loi n° 2014-338 du 05 juin 2014 relative à l'artisanat ;

**Vu** le décret n°2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**Vu** le décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**Vu** le décret n°2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des Membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n° 2016-339 du 25 mai 2016 ;

## LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

### DECRETE :

**Article 1 :** Le présent décret a pour objet de définir la nomenclature des activités du secteur de l'artisanat en application de l'article 4 de la loi n° 2014-338 du 05 juin 2014 susvisée.

**Article 2 :** Au sens du présent décret, on entend par :

- **branche d'activités artisanales**, un regroupement d'un ensemble de métiers similaires ou connexes ;
- **corps de métiers**, un ensemble de métiers connexes ;  
Le corps de métiers se distingue de la corporation qui indique une association de personnes exerçant une même profession, en l'occurrence celle d'artisans.
- **métier de l'artisanat**, l'exercice par une personne physique de toute activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et/ou de prestations de services à l'exclusion de toute activité agricole, de pêche, de transport, d'achat et de revente ou spécifiquement intellectuelles ;

Toutefois, les petites activités de transport opérées par un engin de 2 à 4 roues, par pirogues, à dos ou à traction animale ou humaine sont considérées comme des métiers de l'artisanat.



**Article 3 :** Les activités du secteur de l'artisanat sont classées en huit branches d'activités en dehors de toute activité agricole comme suit :

- B.1- agroalimentaire, alimentation, restauration ;
- B.2- mines et carrières, construction et bâtiment ;
- B.3- métaux, constructions métalliques, mécanique, électromécanique, électricité, électronique et petites activités de transport ;
- B.4- bois et assimilés, mobilier et ameublement ;
- B.5- textile, habillement, cuirs et peaux ;
- B.6- audiovisuel et communication ;
- B.7- hygiène et soins corporels ;
- B.8- artisanat d'art et de décoration.

Toute activité ne figurant pas dans ce classement par branche n'est pas un métier de l'artisanat.

**Article 4 :** Est annexé au présent décret, le tableau de nomenclature des activités de l'artisanat en branches, corps de métiers et métiers.

**Article 5:** Le Ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME assure l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

**Fait à Abidjan, le 20 décembre 2016**



Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement

*Eliane Bimanagbo*  
Aïté Eliane BIMANAGBO  
Préfet

**Alassane OUATTARA**



**ANNEXE AU DECRET INSTITUANT  
LA NOMENCLATURE  
DES ACTIVITES ET DES METIERS DU  
SECTEUR DE L'ARTISANAT**



BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
B-1	AGRO-ALIMENTAIRE ALIMENTATION RESTAURATION	1.1	Transformation et conservation de fruits, légumes, feuilles et noix.	<b>1.1.1.</b> Meuniers <b>1.1.2.</b> Transformateurs et conservateurs de fruits, légumes, noix et feuilles <b>1.1.3.</b> Fabricants de condiments et assaisonnements
		1.2	Transformation des grains, des tubercules et produits amylacés.	<b>1.2.1.</b> Transformateurs de grains et de tubercules <b>1.2.2.</b> Fabricants de produits amylacés.
		1.3	Fabrication d'huiles, graisses végétales et animales.	<b>1.3.1.</b> Fabricants d'huiles et de graisses brutes, raffinées et comestibles
		1.4	Abattage, transformation et conservation de viande et préparation de produits à base de viande.	<b>1.4.1.</b> Bouchers, charcutiers, transformateurs et conservateurs de viande et de volailles <b>1.4.2.</b> Préparateurs de produits à base de viande
		1.5	Transformation et conservation de produits à base de poissons et de produits de la pêche.	<b>1.5.1</b> Transformateurs et conservateurs de poissons, de crustacés et de mollusques
		1.6	Transformation de produits laitiers et de glaces.	<b>1.6.1.</b> Fabricants de produits laitiers et glaces alimentaires <b>1.6.2.</b> Fabricants de beurre, de fromage et de beurre de karité
		1.7	Fabrication de boissons	<b>1.7.1.</b> Fabricants de boissons artisanales à base de fruits, de légumes, de céréales et de tubercules, eau de boisson, préparateurs de jus fruits et légumes, fabricants d'autres produits alimentaires
		1.8	Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires.	<b>1.8.1</b> Boulangers, pâtisseries, biscuitiers, fabricants de friandises à base d'arachide, de sucre caramélé, de miel, de pâtes alimentaires
		1.9	Restauration et fabrication d'autres produits alimentaires.	<b>1.9.1</b> Petits restaurateurs, traiteurs, cuisiniers et métiers connexes, fabricants de plats, de galettes, beignets et d'autres produits alimentaires



BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
B-1	AGRO-ALIMENTAIRE ALIMENTATION RESTAURATION	1.10	Fabrication d'aliments pour animaux	<b>1.10.1.</b> Fabricants de sels et d'aliments pour animaux
B-2	MINES ET CARRIERES  CONSTRUCTION ET BATIMENT	2.1	Extraction de minerais non ferreux	<b>2.1.1.</b> Orpailleurs traditionnels
		2.2	Extraction de pierres, d'argiles, de sables et de carrières.	<b>2.2.1.</b> Extracteurs de produits de carrières, d'argiles, de minéraux chimiques et d'engrais minéraux, producteurs de sel et autres activités extractives
		2.3	orage de puits d'eau et autres activités de forage.	<b>2.3.1.</b> Puitsiers et autres spécialistes d'activités de forage
		2.4	Travail de la pierre	<b>2.4.1.</b> Tailleurs, fondeurs de pierres, marbriers
		2.5	Fabrication de matériaux de construction en béton, en ciment, en plâtre et en terre cuite.	<b>2.5.1.</b> Briquetiers, bétonniers, tuiliers et autres fabricants de matériaux de construction
		2.6	Construction et Réhabilitation de bâtiments.	<b>2.6.1.</b> Maçons, spécialistes en réhabilitation de bâtiments
		2.7	Construction et autres travaux de construction spécialisés.	<b>2.7.1.</b> Constructeurs de cases, d'ouvrages d'art, aménagistes de chaussée, poseurs de pavés
		2.8	Travaux de finition et autres travaux spécialisés.	<b>2.8.1.</b> Charpentiers, coffreurs, plombiers, carreleurs, poseurs d'enduits, spécialistes en revêtement et étanchéité, vitriers, miroitiers, plâtriers, décorateurs-staffeurs, peintres, électriciens bâtiment, dessinateurs bâtiment, autres spécialistes de travaux spécialisés
B-3	MÉTAUX ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES ...	3.1	Fabrication de machines et équipements d'usage général, spécifique et autres outils	<b>3.1.1.</b> Forgerons, chaudronniers, métallurgistes, ferrailleurs, tourneurs, fraiseurs, affûteurs, fabricants de matériels et équipements agricoles et forestiers, fondeurs, outilleurs





BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
B-3	<p>MÉTAUX ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES</p> <p>MÉCANIQUE</p> <p>ELECTRO-MECA-NIQUE</p> <p>ELECTRONIQUE</p> <p>ELECTRICITE ET PETITES ACTIVITÉS DE TRANSPORT</p>	3.2	Constructions métalliques et ouvrage en acier, en métaux précieux et d'autres métaux non ferreux	<p><b>3.2.1</b> Fabricants de mobilier en fer forgé</p> <p><b>3.2.2</b> menuisiers métalliques, en aluminium, tréfileurs, modeleurs sur métaux, soudeurs</p>
		3.3	Réparation et mécanique d'automobiles, de motocycles et de cycles, de matériels de transport ferroviaire roulant, naval et fluvial.	<p><b>3.3.1</b> Réparateurs et mécaniciens de véhicules, de cycles et cyclomoteurs, réparateur de pompe hydraulique, carrossiers, peintres engins, vulcanisateurs, électriciens, électroniciens, mécatronicien, ajusteurs d'appareils électriques, fabricants de machines et matériels agricoles, réparateurs de matériels de transport fluvial et naval</p>
		3.4	Petites activités de transport terrestre et transport par conduites	<p><b>3.4.1</b> Chauffeurs de taxi de deux à quatre roues, charrette, pirogues, pousse-pousse, services de déménagement</p>
		3.5	Installation, maintenance, entretien et réparation d'ordinateurs, de biens personnels et d'équipements domestiques.	<p><b>3.5.1</b> Réparateurs d'ordinateurs et d'équipements périphériques, d'équipements de communication, horlogers, installateurs et réparateurs d'appareils médicaux, opticiens et réparateurs de lunettes</p> <p><b>3.5.2</b> Fabricants et réparateurs de machines-outils, petit outillage, d'équipements de foyers, d'articles de sport, serruriers, d'appareils de haute précision</p>
		3.6	Electromécanique et froid.	<p><b>3.6.1</b> Spécialistes en froid climatisation, rebobineurs, réparateurs d'appareils électriques</p>
B-4	<p>BOIS ET ASSIMILÉS</p> <p>MOBILIER ET AMEUBLEMENT</p>	4.1	Travail du bois (meubles et assimilés)	<p><b>4.1.1</b> Menuisiers bois, ébénistes, bucherons, charbonniers, scieurs de bois, constructeurs de pirogues et embarcations, fabricants d'instruments de musique en bois, sculpteurs sur bois, objets divers à base de bois</p>



BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
B-4	BOIS ET ASSIMILÉS MOBILIER ET AMEUBLEMENT	4.2	Travail du bois (meubles et assimilés)	<b>4.1.1.</b> Menuisiers bois, ébénistes, bucherons, charbonniers, scieurs de bois, constructeurs de pirogues et embarcations, fabricants d'instruments de musique en bois, sculpteurs sur bois, objets divers à base de bois
		4.3	Travail sur végétaux	<b>4.2.1</b> Fabricants d'articles en liège, sparterie, d'objets en fibres végétales, pailles, menuisiers sur bambous, rônier et rotin, meubles divers à base de végétaux, fabricants de mortiers
B-5	TEXTILE HABILLEMENT CUIRS ET PEAUX	5.1	Fabrication de fibres textile, filature et tissage.	<b>5.1.1</b> Flateurs et tisserand(e)s
		5.2	Fabrication de vêtements et d'autres textiles.	<b>5.2.1.</b> Tailleurs, couturiers, brodeurs, stoppeurs, modélistes-stylistes, fabricants d'objets et accessoires en tissu, teinturiers, sérigraphes sur tissu, tapisiers, fabricants d'articles à mailles et d'autres textiles
		5.3	Travail sur cuir et peaux.	<b>5.3.1</b> Fabricants de vêtements, d'accessoires en cuir, d'articles de fourrure, de tentes, voiles, filets de pêche, taxidermistes, tanneurs, cordonniers, maroquiniers, bottiers et selliers, gainiers, relieurs, cireurs de chaussures, graveurs sur cuir.
B-6	BOIS ET ASSIMILÉS MOBILIER ET AMEUBLEMENT	6.1	Imagerie	<b>6.1.1</b> Photographes, cameramen, maquettistes, graveurs, imprimeurs, encadreur et assimilés.
		6.2	Installation, maintenance, entretien et réparation de matériels optiques, photographiques et d'images.	<b>6.2.1</b> Installateurs/réparateurs de matériel audiovisuel, photographique, cinématographique, de télécommunication et assimilés, électriciens cinéma.
B-7	HYGIÈNE ET SOINS CORPORELS	7.1	Coiffures et tresses Travail d'esthétique.	<b>7.1.1</b> Coiffeurs, Tresseuses et Esthéticiens.
		7.2	Fabrication de savons, de produits d'entretien et produits chimiques et cosmétiques.	<b>7.2.1</b> Fabricants de savons, parfums et produits chimiques, cosmétiques et assimilés.



BRANCHES D'ACTIVITES		CORPS DE METIERS		MÉTIERS
B-7	HYGIÈNE ET SOINS CORPORELS	7.3	produits de la pharmacopée	<b>7.3.1</b> Préparateurs de pharmacopée traditionnelle
		7.4	Fabrication de prothèses et matériel orthopédique.	<b>7.4.1</b> Fabricants de prothèses et matériels orthopédiques.
		7.5	Nettoyage et entretien.	<b>7.5.1</b> Blanchisseurs, spécialistes en pressing, lavandiers, laveurs de voitures, spécialistes en nettoyage courant de locaux et autres services de nettoyage. <b>7.5.2</b> Spécialistes en traitement et élimination des déchets.
B-8	ARTISANAT D'ART ET DÉCORATION	8.1	Fabrication d'articles en joaillerie, bijouterie et articles similaires.	<b>8.1.1</b> Bijoutiers, orfèvres et joailliers, bronziers, ferronniers d'art, armuriers, perliers.
		8.2	Fabrication d'art traditionnel et métiers de la création de pièces uniques ou de petites séries à tendance contemporaine.	<b>8.2.1</b> Sculpteurs et décorateurs sur tous matériaux, fabricants de jeux et jouets, peintres sur tout support, fabricants d'instruments de musique, spécialistes en taille, façonnage et finition d'objets d'art
		8.3	Restauration du patrimoine	<b>8.3.1</b> Potiers, céramistes, verriers et autres fabricants d'objets d'art.
		8.4	Décoration	<b>8.4.1</b> Fabricants en art graphique, floral, fabricants d'objets de décoration d'intérieur, jardiniers, créateurs d'espaces verts, paysagistes, aménagistes.



**MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT  
ET DE LA PROMOTION DES PME**

Abidjan-Plateau, Immeuble Alpha 2000, 23<sup>e</sup> étage  
BP V 142/143 Abidjan • E-mail : [info@commerce.gouv.ci](mailto:info@commerce.gouv.ci)  
Tél : 20 22 95 28 • Fax : 20 21 91 72  
Numéros verts : 80 00 00 99 / 80 08 00 09